



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SUBMISSION À :

Unité de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada 4e Avenue Est, bureau 720
Calgary, AB T2G 4X3
Bid Fax: (866) 246-6893

**REVISION 001 TO INVITATION
TO TENDER**

**RÉVISION 001 À APPEL
D'OFFRES**

The referenced document is hereby revised;
unless otherwise indicated, all other terms and
conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf
indication contraire, les modalités de l'offre
demeurent les mêmes.

Issuing Office - Bureau de distribution :

Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés 220 - 4
4e Avenue Est, bureau 720
Calgary, AB T2G 4X3

Title - Sujet : Remplacement des bardeaux – lieu historique national du Fort-Walsh	
Solicitation No. - N° de l'invitation : 5P420-19-0145/A	Date : 19 juillet 2019
Amendment No. - N° de modification : 001	
Client Reference No. - N° de référence du client : 1229	
GETS Reference No. N° de référence de SEAG : PW-19-00880810	

Solicitation Closes - L'invitation prend fin : At - à : 14h00 On - le : 25 juillet 2019	Time Zone - Fuseau horaire HAR
--	--

F.O.B. - F.A.B. :
Plant - Usine : **Destination :** **Other - Autre :**

Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à : Jen Maheu

Telephone No. - N° de telephone : (587) 432-8458	Fax No. -N° de télécopieur : (866) 246-6893	Email Address – Courriel : jennifer.maheu@canada.ca
--	---	---

Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :
Parc national Glacier

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Address - Adresse :	
Telephone No. - N° de telephone :	Fax No. - N° de télécopieur :
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée a signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Signature :	Date :

Solicitation No. - N° de l'invitation :
5P420-19-0145/A

Amd. No. - N° de la modif. :
001

Contracting Authority - Autorité contractante :
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client :
1229

Title – Titre
Remplacement des bardeaux – lieu historique national du Fort-Walsh

Modification 001

La présente modification vise à diffuser des renseignements obtenus lors de la visite des lieux.

A) PARTICIPANTS À LA VISITE DES LIEUX

Fournisseur	Nom du représentant
D&R Roofing	Mike Schabel
Harbuilt Construction	Alex Gulaga
Harbuilt Construction	Harlin Munroe
Advantage Group	Tim Hopkins

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et avec l'approbation des fournisseurs.

B) QUESTIONS ET RÉPONSES

Q1. Qui est responsable du déneigement le cas échéant ?

R1. Le personnel du Fort-Walsh sera sur place jusqu'au 30 septembre et s'occupera du déneigement au besoin jusqu'à cette date. Par la suite, le Ministère des Routes et de l'Infrastructure de la Saskatchewan déblayeront la neige jusqu'au terrain de stationnement près du centre d'accueil, mais l'entrepreneur sera responsable du déneigement nécessaire pour accéder au chantier.

Q2. Les travaux ne peuvent pas commencer avant la longue fin de semaine de septembre, mais les matériaux et le matériel pourraient-ils être apportés sur place avant la longue fin de semaine ?

R2. Oui, certains matériaux et matériel peuvent être apportés sur place, mais avant la livraison, un avis de 48 heures doit être donné et les aires de stationnement doivent être approuvées. Des discussions auront lieu au cours de la réunion de démarrage au sujet de ce qui sera apporté sur le chantier et de l'endroit où il pourra être entreposé.

Q3. Quelles sont les exigences de finition pour les planches de rive qui doivent être remplacées ?

R3. La finition doit correspondre à l'existant qui est une teinture blanche.

Q4. Quels sont les revêtements/traitements existants sur le toit-terrasse ?

R4. Au meilleur de notre connaissance, la caserne des sous-officiers est dotée de contreplaqué traité avec une membrane étanchante à l'humidité. Les autres bâtiments sont faits de bois brut non traité.

Q5. Veuillez clarifier les exigences relatives à une sous-couche et à un feutre de couverture perméables à l'air. Les deux sont nécessaires sur toute la surface de la couverture ?

R5. Les deux sont nécessaires. Consulter le devis, y compris la section 07 31 29, Wood Shingle, article 3.4, Application.

Q6. Veuillez clarifier les exigences relatives aux solins métalliques, car nous supposons que l'esthétique du bâtiment doit rester aussi authentique que possible.

R6. Il devrait y avoir un contre-solin métallique sous le faîtage, mais pas de larmier.

Q7. S'agit-il d'édifices du patrimoine classés par le BEEFP ?

R7. L'écurie est un bâtiment reconnu par le BEEFP. Les trois autres structures qui font partie de ce projet n'ont pas de classification du BEEFP, mais elles font partie du lieu historique national et sont des ressources culturelles et seront traitées comme telles.

Q8. Sommes-nous autorisés à utiliser du matériel de levage ou devons-nous utiliser des échafaudages ?

R8. Du matériel peut être utilisé, mais il est important de choisir du matériel qui causera le moins d'impact possible sur la zone. Les ornières et les dommages au sol causés par les travaux construction ne sont

Solicitation No. - N° de l'invitation :
5P420-19-0145/A

Amd. No. - N° de la modif. :
001

Contracting Authority - Autorité contractante :
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client :
1229

Title – Titre
Remplacement des bardeaux – lieu historique national du Fort-Walsh

pas acceptables. L'entrepreneur est responsable de la planification des mesures d'atténuation afin de prévenir tout dommage. Il incombera à l'entrepreneur de réparer tout dommage causé.

Q9. Les artefacts et les objets exposés seront-ils enlevés des bâtiments avant la construction ?

R9. Pour le moment, nous n'avons pas l'intention d'enlever quoi que ce soit de l'intérieur des bâtiments, car les travaux ne devraient pas avoir lieu à l'intérieur du bâtiment. L'entrepreneur doit planifier ses travaux de façon à perturber le moins possible le bâtiment et à prévenir tout dommage à l'intérieur du bâtiment. Si, au cours de la construction, il devient nécessaire de déplacer des artefacts et des objets exposés, l'ACP les déplacera.

Q10. Les toits sont-ils assez solides pour y marcher ?

R10. Le toit de l'écurie a récemment été renforcé, et des gens ont été sur les toits dans le passé. Cependant, c'est à l'entrepreneur de déterminer si les toits sont actuellement sécuritaires pour y marcher et supporter les charges de matériaux et de planifier en conséquence.

Q11. Quel est l'espacement entre les fermes et les chevrons ?

R11. Nous ne sommes pas en mesure de fournir cette information pour le moment. Veuillez consulter les photos ci-jointes pour avoir une idée de la structure du toit existant.

Q12. En septembre, y aura-t-il encore une chance de trouver des oiseaux nicheurs et des chauves-souris? Que se passera-t-il si on en trouve?

R12. Habituellement, en septembre, il y a moins de nids actifs, s'il y en a, mais l'ACP vérifiera quelques jours avant le début des travaux ou la mobilisation. La mobilisation ne devrait pas avoir lieu sans un avis d'au moins 48 heures, et un ratissage des bâtiments pour vérifier la présence de nids devra être effectué avant d'autoriser la mobilisation.

Q13. Des photos des structures qui font partie de ce projet sont-elles disponibles ?

R13. Pour votre information, vous trouverez ci-joint des photos qui ont été prises en mars 2019. Ces photos ne sont pas destinées à fournir un rapport d'état pour ces structures.

Q14. Est-il nécessaire de réaliser des essais visant à vérifier la teneur en humidité des bardeaux avant l'installation ? Si oui, quel est le taux d'humidité requis ?

R14. Les exigences relatives à la teneur en humidité sont conformes aux normes de référence et aux exigences d'installation du fabricant. Les bardeaux doivent avoir un taux d'humidité suffisamment élevé pour ne pas se fendre pendant la pose en raison de leur fragilité. Il ne sera pas nécessaire d'effectuer des essais pour vérifier la teneur en humidité, à moins que nous ne voyions des preuves suggérant que les bardeaux sont trop secs et friables.

Q15 Le devis ne demande pas de bardeaux ignifuges simplement des bardeaux traités sous pression.

R15 Veuillez fournir le traitement ignifugeant Certi-Guard aux bardeaux prescrits pour ce projet.

C) MODIFICATIONS APPORTÉES AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Photos du site (dans le dossier *DSP2_19-0145.zip*)

Tous les autres termes et conditions resteront inchangés.